

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 FEVRIER 2015

* * * * *

Convocation du Conseil : 02 Février 2015

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Lundi 09 Février 2015 à 20 Heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 Décembre 2014 Sous réserve d'obtention des informations par la DGFIP : Adoption du Compte Administratif/Compte de Gestion : ♦ *Commune/Eau-Assainissement/Lotissement* - Affectation du résultat : ♦ *Commune/Eau-Assainissement* - Collège Marc Bloch à BONNAT : ♦ *Demande de subvention* - Préparation du Budget Primitif 2015 : ♦ *Propositions des Commissions Animation, Ecole, Travaux* - Suivi des dossiers - Affaires diverses

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, DEVOS, CHATEAU, Mmes MARCELLIN, DROUILLARD, MM. ISOLA, GOUNY, REINHARDT, SCHWEYER, Mme VERGER, M. GONZALEZ

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2014

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE -

EXPOSE DU MAIRE

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Notre propre analyse fait ressortir un excédent global de clôture estimé à 121 771.92 €.

Le montant de cet excédent sera validé par la DGFIP qui va nous transmettre le compte de gestion.

Cet excédent sera repris au Budget Primitif 2015.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2014, dans la mesure où celui-ci est conforme avec le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2014.

DELIBERATION N°2015-1 EN DATE DU 09 FEVRIER 2015 PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - COMMUNE - DRESSE PAR MR MARCELAUD - RECEVEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2015-2 EN DATE DU 09 FEVRIER 2015 PORTANT SUR L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE -

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sous la présidence de Georges GOUNY délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Roland BRUNAUD, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		27 742.56		96 613.52		124 356.08
Opérations de l'exercice	427 567.65	521 586.85	368 180.23	328 325.65	795 747.88	849 912.50
TOTAUX	427 567.65	549 329.41	368 180.23	424 939.17	795 747.88	974 268.58
Résultats de clôture		121 761.76		56 758.94		178 520.70
Restes à réaliser			20 410.00	35 700.00	20 410.00	35 700.00
TOTAUX CUMULES	427 567.65	549 329.41	388 590.23	460 639.17	816 157.88	1 009 968.58
Résultats définitifs		121 761.76		72 048.94		193 810.70

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2015-3 EN DATE DU 09 FEVRIER 2015 PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 - COMMUNE -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement

Considérant les éléments suivants :

◆ Pour Mémoire :

Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté (002)	27 742.56
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté (001)	96 613.52

◆ Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2014 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 39 854.58
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté	<u>96 613.52</u>
Solde d'exécution cumulé	56 758.94

◆ Restes à Réaliser au 31 Décembre 2014 :

Sur Dépenses d'Investissement	20 410.00
Sur Recettes d'Investissement	<u>35 700.00</u>
Solde des Restes à Réaliser	15 290.00

◆ Résultat Consolidé de la Section d'Investissement au 31/12/2014 :

Rappel du Solde d'exécution Cumulé	56 758.94
Rappel du Solde des Restes à Réaliser	<u>15 290.00</u>
	72 048.94

♦ Résultat de Fonctionnement à Affecter :	
Résultat de 2014	94 019.20
Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté	<u>27 742.56</u>

TOTAL A AFFECTER 121 761.76

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la Section de Fonctionnement comme suit :

Couverture besoin de financement de la Section d'Investissement (1068 N+1)	0.00
Affectation complémentaire au financement de la Section d'Investissement (1068 N+1)	55 000.00
Reste disponible sur Résultat de Fonctionnement Cumulé (002 → B.P 2015)	66 761.76

<p>ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - EAU / ASSAINISSEMENT -</p>
--

EXPOSE DU MAIRE

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Notre propre analyse fait ressortir un excédent global de clôture de 100 835.93 €.

Le montant de cet excédent sera validé par la DGFIP qui va nous transmettre le compte de gestion.

Cet excédent sera repris au Budget Primitif 2015.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2014, dans la mesure où celui-ci est conforme avec le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2014.

DELIBERATION N°2015-4 EN DATE DU 09 FEVRIER 2015 PORTANT SUR L'ADOPTION DU COMPTE DE GESTION - EAU/ASSAINISSEMENT - 2014 DRESSE PAR MR MARCELAUD - RECEVEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et

celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

DELIBERATION N°2015-5 EN DATE DU 09 FEVRIER 2015 PORTANT SUR L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - EAU / ASSAINISSEMENT -

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sous la présidence de Georges GOUNY délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Roland BRUNAUD, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		69 099.63		54 272.21		123 371.84
Opérations de l'exercice	59 337.02	91 073.32	19 135.09	32 475.96	78 472.11	123 549.28
TOTAUX	59 337.02	160 172.95	19 135.09	86 748.17	78 472.11	246 921.12
Résultats de clôture				67 613.08		168 449.01
Restes à réaliser		100 835.93				
TOTAUX CUMULES	59 337.02	160 172.95	19 135.09	86 748.17	78 472.11	246 921.12
Résultats définitifs		100 835.93		67 613.08		168 449.01

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION N°2015-6 EN DATE DU 09 FEVRIER 2015 PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 - EAU/ASSAINISSEMENT -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

◆ Pour Mémoire :

Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté (002)	69 099.63
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté (001)	54 272.21

◆ Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2014 :

Solde d'exécution de l'exercice	13 340.87
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté	<u>54 272.21</u>
Solde d'exécution cumulé	67 613.08

◆ Restes à Réaliser au 31 Décembre 2014 :

Sur Dépenses d'Investissement	0.00
Sur Recettes d'Investissement	<u>0.00</u>
Solde des Restes à Réaliser	0.00

◆ Résultat Consolidé de la Section d'Investissement au 31/12/2014 :

Rappel du Solde d'exécution Cumulé	67 613.08
Rappel du Solde des Restes à Réaliser	<u>0.00</u>
	67 613.08

◆ Résultat de Fonctionnement à Affecter :

Résultat de 2014	31 736.30
Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté	<u>69 099.63</u>

TOTAL A AFFECTER 100 835.93

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la Section de Fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement comme suit :

Couverture besoin de financement de la Section d'Investissement (1068 N+1)	0.00
--	------

Affectation complémentaire au financement de la Section d'Investissement (1068 N+1)	- 2 200.00
---	------------

Reste disponible sur Résultat de Fonctionnement Cumulé (002 → B.P 2015)	98 635.93
---	------------------

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
- LOTISSEMENT DES ECURES -**

EXPOSE DU MAIRE

Je vous soumetts, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Notre propre analyse fait ressortir un déficit global de clôture de 36 603.31 €.

Le montant de ce déficit sera validé par la DGFIP qui va nous transmettre le compte de gestion.

Ce déficit sera repris au Budget Primitif 2015.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2014. Celui-ci est en concordance avec le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2014.

DELIBERATION N°2015-7 EN DATE DU 09 FEVRIER 2015 PORTANT SUR L'ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 - LOTISSEMENT DES ECURES - DRESSE PAR MR MARCELAUD - RECEVEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives ;

DELIBERATION N°2015-8 EN DATE DU 09 FEVRIER 2015 PORTANT SUR L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - LOTISSEMENT DES ECURES -

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sous la présidence de Georges GOUNY délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Roland BRUNAUD, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT DES ECURES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0.29		270 557.68		270 557.97	
Opérations de l'exercice	11 862.37	105 353.35	10 033.32	150 497.00	21 895.69	255 850.35
TOTAUX	11 862.66	105 353.35	280 591.00	150 497.00	292 453.66	255 850.35
Résultats de clôture		93 490.69	130 094.00		36 603.31	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	11 862.66	105 353.35	280 591.00	150 497.00	292 453.66	255 850.35
Résultats définitifs		93 490.69	130 094.00		36 603.31	

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COLLEGE MARCH BLOCH A BONNAT

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande du collège de BONNAT qui sollicite une subvention de 30 €uros pour l'organisation d'un voyage scolaire au titre d'un enfant de la commune de GLENIC scolarisé dans cet établissement.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

PROPOSITIONS DES COMMISSIONS ANIMATION/ ECOLE/TRAVAUX

Le Conseil Municipal étudie les propositions des différentes commissions Travaux, Ecole, Animation.

Pour ce qui concerne les travaux les plus importants, le conseil donne un avis favorable au reprofilage des routes de Chalembert et Villemôme ainsi que pour la sécurisation du carrefour de la route des Anes et de la route de Naud.

En matière de sécurité de l'Eglise, Monsieur le Maire indique que la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) prendrait en charge les investissements mais les coûts de fonctionnement resteraient à la charge de la commune soit environ 900 €/an. Par 7 voix pour, 3 abstentions et 2 contre, le Conseil Municipal valide la proposition de la DRAC et de l'entreprise AVS Sécurité.

De plus, le conseil décide de créer un groupe de travail pour définir les travaux à réaliser pour améliorer l'accueil et les conditions de travail au secrétariat.

Au titre de l'animation, le conseil décide de donner une suite favorable à la proposition de la Compagnie Cordissime pour organiser un concert le 18 juillet prochain.

Enfin, le conseil valide les propositions de la Commission de l'Ecole.

Tous ces engagements seront examinés par la Commission des Finances du 23 Février et validés au titre du Budget 2015 par le Conseil Municipal du 09 Mars.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr GOUNEAU n'a pas donné suite à la proposition de renouvellement du contrat CAE.

Il rappelle la stratégie qui sera mise en œuvre :

- Externalisation des travaux saisonniers ou conjoncturels (ex : peinture, fauchage de haies ...).

- Recherche de mutualisation de moyens humains ou matériels avec les communes environnantes et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Compte tenu de ces éléments, embauche d'un agent technique polyvalent suivant horaires à définir.

♦ Monsieur le Maire fait le point sur les différents chantiers conduits à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et en particulier :

- L'assainissement non collectif.

- L'évolution du dossier site sports nature.

- Le service conseil en énergie partagé.

- Les conséquences de la dissolution du syndicat des 3 Lacs, notamment pour la commune de GLENIC alors que cette dernière n'est plus adhérente depuis plus de 10 ans.

A ce titre, le conseil s'interroge sur les négligences en matière de gestion de ce syndicat qui conduisent à une baisse de l'attribution de compensation de notre commune par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de 368 € environ.

Dans un souci de solidarité au titre de l'intercommunalité, le Conseil Municipal décide de valider les conclusions de la Commission de l'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de prendre la délibération nécessaire à cet effet.

AFFAIRES DIVERSES

♦ Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des nouvelles difficultés rencontrées avec l'enseignante et notamment de son comportement vis à vis de l'ATSEM.

Les contacts nécessaires ont été pris à la fois avec l'Inspection Académique et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour que de tels agissements ne se renouvellent pas et soient éventuellement sanctionnés.

♦ La Commission des Finances se réunira le Lundi 23 Février 2015 à 18 Heures.

♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 09 Mars 2015 à 20 Heures.

Le Maire,

Les Conseillers,